

Les cars scolaires

La commune de Bois-le-Roi dispose de deux circuits spéciaux de transport scolaire mis en place pour les écoliers par le Département de Seine-et-Marne et assuré de manière quotidienne par la société des cars Moreau.



Le Département centralise les inscriptions et les paiements des familles, en appliquant un tarif unique : 24 euros par enfant. Une carte de transport au nom de votre enfant vous sera adressée.

Pour les scolaires, il existe 2 lignes.

La commune mobilise chaque jour 2 agents municipaux pour assurer l'accompagnement et la sécurité de vos enfants à bord. Les enfants de maternelle doivent obligatoirement être repris aux arrêts par un représentant de l'autorité parentale ou un adulte autorisé dans le dossier d'inscription périscolaire. Les enfants d'élémentaire (du CP au CM2) sont autorisés à rentrer seuls à la descente du car sur autorisation de l'autorité parentale dans le dossier d'inscription périscolaire.

Pour la sécurité des trajets entre le car et l'école, les enfants doivent porter une chasuble. La mairie en met à disposition sur simple demande.

Infos pratiques

Pour chaque enfant :

- Renseigner l'inscription sur le Portail Familles
- Payer sur le site du Département, rubrique "cadre de vie et transports"

Document(s)

[Ligne 1 - 2024-2025](#)

[Ligne 2 - 2024-2025](#)

Liens utiles

[Site du Département](#)

[Plus d'infos sur le transport scolaire](#)

Contact

Pour toute inscription et demande de renseignement

Département de Seine-et-Marne

Tél. 01 64 14 77 77